

PRÉSENTATION 2, 1^{re} partie

Équipement de protection individuelle (ÉPI) : Mise à jour pour les écoles et services de garde d'enfants

Santé publique Ontario

Septembre 2021

Avis de non-responsabilité

Ce document a été conçu par Santé publique Ontario (SPO). SPO fournit des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux organisations de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé en Ontario. Le travail de SPO est guidé par les plus récentes données probantes disponibles au moment de la publication. Ce document s'adresse au personnel des écoles et des services de garde d'enfants.

SPO ne conçoit ni n'approuve aucune politique ou directive de santé publique, y compris les directives émises par le médecin hygiéniste en chef (MHC) en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Objectif

- Donner un aperçu de l'équipement de protection individuelle (ÉPI).

Qu'est-ce que l'équipement de protection individuelle (ÉPI)?

- L'ÉPI est un équipement que l'on porte pour se protéger d'une infection potentielle. Dans les écoles et services de garde d'enfants, l'ÉPI lorsqu'il y a lieu comprend :
 - Un masque médical (aussi appelé masque chirurgical ou d'intervention) pour protéger l'intérieur du nez et de la bouche
 - Une protection oculaire pour protéger les yeux contre les éclaboussures, les aérosols et les gouttelettes
- Et dans des situations précises, pour des tâches précises :
 - Une blouse pour protéger les vêtements contre une contamination lorsqu'un élève/enfant est malade.
 - Des gants pour éviter le contact des mains avec des fluides corporels, des sécrétions, des excréments et des surfaces contaminées lorsqu'un élève/enfant est malade; et pour le nettoyage, selon les instructions du fabricant.

Masques



Quand faut-il porter un masque?



- À l'intérieur (sauf pour manger), même lorsque l'on peut maintenir la distanciation physique de 2 mètres (6 pieds), y compris à proximité des collègues de travail
- À l'extérieur – selon les consignes du bureau de santé publique locale et considéré lorsqu'il est impossible de maintenir la distanciation physique de 2 mètres (6 pieds)

Est-ce que les masques en tissu et les cache-cous peuvent être portés à l'extérieur au lieu des masques médicaux lorsqu'il y a lieu?

- Non, les foulards ou les cache-cous ne peuvent pas remplacer les masques parce qu'ils ne s'ajustent pas parfaitement autour du nez et de la bouche et qu'ils pourraient ne pas être faits de la matière recommandée.
- Des masques médicaux sont fournis à tout le personnel scolaire à titre d'ÉPI et pour le contrôle à la source.

Ontario. Ministère de l'Éducation. Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [mis à jour le 2 mars 2020; cité le 5 mars 2021]. Source: <https://www.ontario.ca/fr/page/guide-relatif-la-reouverture-des-ecoles-de-lontario>

Protection oculaire



Qu'est-ce que la protection oculaire?

La protection oculaire protège les yeux contre les éclaboussures, les aérosols et les gouttelettes (p. ex., lorsqu'un enfant/élève tousse ou éternue).



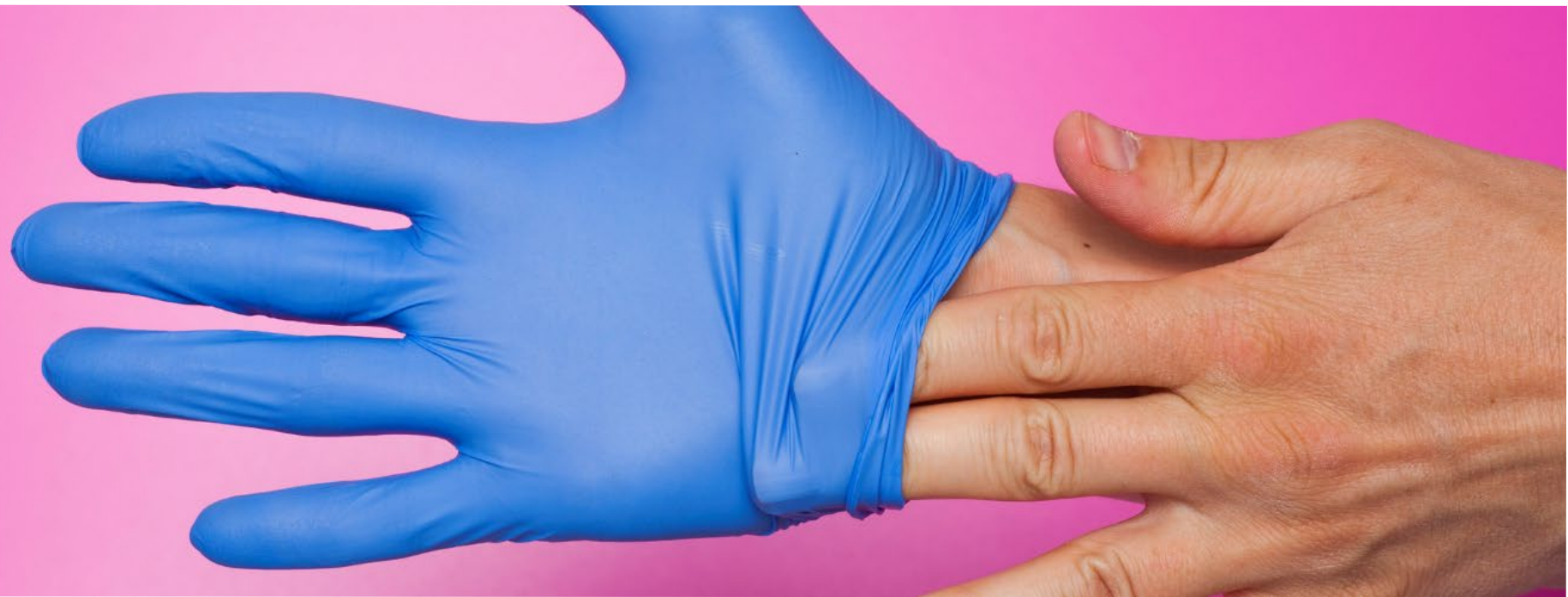
Quand faut-il considérer le port d'une protection oculaire?

- La protection oculaire se veut une mesure supplémentaire lors de contacts à moins de 2 mètres/6 pieds avec des enfants, des élèves ou des membres du personnel qui ne portent pas de masque.
- Selon le Comité consultatif provincial des maladies infectieuses (CCPMI), la protection oculaire comprend des lunettes de sécurité, des écrans faciaux ou des visières fixées aux masques, et des lunettes de protection.
- Les verres correcteurs portés seuls ne constituent pas une protection oculaire acceptable.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé. 3^e éd. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2012. Source: <https://www.SantepubliqueOntario.ca/-/media/documents/b/2012/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?la=fr>

Ontario. Ministère de l'Éducation. Directives opérationnelles relatives aux services de garde d'enfants durant l'éclosion de COVID-19 [En ligne]. Version 5. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 5 mars 2021]. Source : <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/directives-operation-services-garde-enfants.pdf>

Blouses et gants



Quand faut-il porter des gants et une blouse?

- Les gants et les blouses ne font pas partie de l'ÉPI standard dans les écoles et services de garde d'enfants
 - Il n'est pas nécessaire de porter des gants lors de contacts avec des surfaces fréquemment touchées (p. ex., boutons d'ascenseur, poignées de portes).
- Il faut porter des gants et une blouse uniquement pour des tâches précises :
 - Lorsqu'il y a un risque d'exposition à des fluides corporels, des sécrétions et des excréments, p. ex., quand on s'occupe d'un élève malade.
 - Lorsque cela est exigé par le fabricant de produits de nettoyage ou de désinfection.
- Pour réduire l'irritation des mains, porter les gants le moins longtemps possible.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) Comment prévenir les lésions cutanées causées par les produits de nettoyage [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 5 mars 2021]. Source : <https://www.SantepubliqueOntario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/2020/10/factsheet-covid-19-preventing-skin-damage.pdf?la=fr>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé. 4^e éd. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2014. Source : <https://www.SantepubliqueOntario.ca/-/media/documents/b/2014/bp-hand-hygiene.pdf?la=fr>

Gants : Points à retenir



- Inspecter les gants avant de les enfiler pour s'assurer qu'ils ne présentent aucune coupure ou déchirure
- Il faut pratiquer l'hygiène des mains avant d'enfiler les gants et après les avoir enlevés
- Les gants doivent être portés une seule fois et jetés après usage
- Ne pas appliquer de désinfectant pour les mains à base d'alcool sur la face extérieure des gants
- Ne pas porter deux paires de gants

Blouse : Points à retenir



- La blouse doit avoir des manches longues munies de manchettes pour permettre de fournir des soins directs à un enfant ou à un élève malade lorsque la peau ou les vêtements peuvent entrer en contact avec l'enfant ou l'environnement contaminé.
- La blouse doit s'attacher dans le dos.
- Elle peut être lavable ou jetable.
- Il faut enlever la blouse d'une manière qui prévient l'autocontamination.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). COVID-19 : Équipement de protection individuelle et masque non médical dans les lieux d'hébergement collectif [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 5 mars 2021]. Source : <https://www.SantepubliqueOntario.ca/-/media/documents/ncov/cong/2020/06/covid-19-ppe-non-medical-masks-congregate-living-settings.pdf?la=fr>

Pour en savoir plus...

Ressources de Santé publique Ontario :

- [COVID-19 – Écoles et milieux connexes](#)
- [Les éléments fondamentaux de la prévention et du contrôle des infections](#)
- [Maladie à coronavirus 2019 \(COVID-19\) -Comment se laver les mains/Comment se désinfecter les mains](#)
- [Comment mettre l'EPI](#) et [Comment enlever l'EPI](#)
- [COVID-19 : Préparation et prévention dans les écoles élémentaires et secondaires \(de la maternelle à la 12^e année\) – Liste de vérification](#)
- [Prévenir la COVID-19 : Conseils pour les enfants qui fréquentent l'école](#)
- [Maladie à coronavirus 2019 \(COVID-19\) – Comment se protéger de la COVID-19](#)
- [Maladie à coronavirus 2019 \(COVID-19\) – Port du masque pour le contrôle à la source dans les milieux de travail ne prodiguant pas de soins de santé](#)

Que pensez-vous de ce webinaire?



SPO voudrait connaître votre opinion sur cette série de présentations récapitulatives.

Veuillez consulter la page Web des ressources pour les écoles de SPO afin de répondre à un court sondage.

Pour en savoir plus sur cette présentation, écrire à :

communications@oahpp.ca

Santé publique Ontario assure la sécurité et la santé de la population de l'Ontario. Pour en savoir plus : [SantepubliqueOntario.ca](https://www.santepubliqueontario.ca)